#### République Française

### Département des Yvelines

# Syndicat Mixte de la Base de Loisirs de Saint-Quentin en Yvelines





Envoyé en préfecture le 20/04/2022

Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le

ID: 078-257800037-20220413-DELIB\_2022\_014B-DE

N°2022-D14/B

OBJET:

Affectation résultats 2021-Secteur TVA

#### L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 13 avril à 18h00

Le Comité Syndical légalement convoqué pour la séance du 06 avril 2022 n'a pu se réunir faute de quorum. Il est de nouveau convoqué ce jour avec le même ordre du jour et s'est tenu à la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Etang de Saint-Quentin en Yvelines dite « île de loisirs » sous la présidence de Monsieur José CACHIN.

#### Etaient présents:

Mesdames Chantal CARDELEC - Sylvie PIGANEAU;

Messieurs José CACHIN - Ali RABEH

#### Etaient absents excusés :

Mesdames Anne CAPIAUX - Colette GERGEN;

Messieurs Othman NASROU - Bertrand COQUARD - Nicolas DAINVILLE

Mbres en exercice :

Présents : Suffrages exprimés: 4

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4;

VU les résultats de l'exercice 2021 du Budget secteur TVA;

Considérant que la section d'exploitation présente un résultat déficitaire de 29 269,05 € défini comme suit :

#### SECTION D'EXPLOITATION

Résultat de l'exercice à affecter	-29 269,05	(Déficit)
Résultat antérieur reporté	0,00	
Solde des opérations de l'exercice	-29 269,05	(Déficit)
Dépenses de l'exercice	-937 268,85	
Recettes de l'exercice	907 999,80	

## LE COMITE SYNDICAL

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

PREND ACTE du résultat déficitaire de la section d'exploitation du Budget Secteur TVA issu de la gestion 2021 d'un montant de 29 269,05 €;

PRECISE que ce résultat sera intégré dans le cadre de la prochaine délibération budgétaire, en dépense d'exploitation, à l'article 002.

> Fait à Trappes-en-Yvelines, Le 13 avril 2022

> > Le Président du Syndicat Mixte José CACHIN

